

AÉROPORTS DE PARIS (ADP)

PARIS AÉROPORT

NON à la PRIVATISATION

SIGNONS le RIP (Référendum d'Initiative Partagée)

C'est la première fois que cette procédure est lancée !

Depuis la modification de notre constitution le 23 juillet 2008, il est

possible de déclencher un RIP si :

* Au moins 20% de parlementaires en font la demande (soit 185)
* Cette demande est validée par le Conseil constitutionnel
* Elle obtient le soutien de 10% du corps électoral, ce qui représente environ 4,7 millions de signatures citoyennes, dans un délai de 9 mois.

Ensuite, c'est seulement si la proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée nationale et le Sénat dans un délai de six mois que le président de la République doit la soumettre à référendum.

Face à de tels obstacles, le RIP n'a jamais été utilisé : le PS a fait une tentative début 2019 pour obtenir le rétablissement de l'ISF mais il n'a pas eu le soutien d'au moins 185 parlementaires.

Une occasion inespérée pour les citoyens d'exercer leur pouvoir démocratique

Aujourd'hui les deux premiers obstacles sont franchis, alors ne laissons pas passer cette opportunité de donner directement notre avis sur cette privatisation ! M. Macron ne s'attendait pas à une telle opposition, venue de la droite et de la gauchec'est pour lui un véritable camouflet.

Cette privatisation est une aberration économique !

Cette privatisation serait un beau cadeau fait aux sociétés privées car ADP est une entreprise très rentable qui rapporte chaque année des centaines
de millions d'euros de dividendes à l'Etat !
Le fiasco de la privatisation de l'aéroport de Toulouse, le scandale des concessions d'autoroutes qui procurent des bénéfices colossaux aux

Vinci, Eiffage et à leurs filiales devraient servir de leçons...

Cette privatisation est une atteinte à notre indépendance, à notre souveraineté

Un aéroport n'est pas un établissement banal et anodin, c'est une **frontière.** Les trois aéroports parisiens ont accueilli plus de 107 millions de passagers au cours des douze derniers mois, ils sont les principales portes d'entrée et de sortie pour notre pays. Peut-on laisser la gestion de cette frontière à une entreprise privée ?

A tous ceux qui sont attachés à la défense de l'intérêt général, qui veulent défendre le service public, la souveraineté nationale et conserver les ressources financières de l'Etat , nous demandons de s'engager en faveur de cette initiative référendaire, de la faire connaître et d'y aider aussi activement qu'ils le pourront.
Nous avons encore quelques mois devant nous, nous devons gagner.

Qui peut voter ? : tous les citoyens français inscrits sur les listes électorales.

Comment procéder ?

A- Par internet, cliquez sur ce lien :

https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

Munissez-vous de votre pièce d'identité et de votre carte d'électeur.

1- Cliquez la case "Je soutiens" en bas à droite puis sur "Suivant"

2- Suivez rigoureusement les instructions et franchissez toutes les étapes sans précipitation !

B- Si vous n'avez pas de connexion internet

Allez dans la mairie la plus importante de votre canton où vous pourrez remplir le formulaire *"cerfa n° 15264*02".*

Intitulé de la proposition de loi soutenue : *Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris.*